



Convention relative aux droits de l'enfant

Distr. générale
7 octobre 2009
Français
Original: anglais

Comité des droits de l'enfant Cinquante-deuxième session

Compte rendu analytique (partiel)** de la 1453^e séance

Tenue au Palais Wilson, à Genève, le vendredi 2 octobre 2009, à 15 heures

Présidente: M^{me} Lee

Sommaire

Clôture de la session

* Il n'a pas été établi de comptes rendus pour les 1449^e à 1452^e séances.

** Il n'est pas établi de compte rendu pour le reste de la séance.

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Groupe d'édition, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications aux comptes rendus des séances publiques du Comité seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la session.

La partie publique de la séance est ouverte à 17 h 35.

Clôture de la session

1. **La Présidente** déclare que, à sa cinquante-deuxième session, le Comité a examiné cinq rapports périodiques (les rapports de l'État plurinational de Bolivie, du Mozambique, du Pakistan, des Philippines et du Qatar) présentés conformément à l'article 44 de la Convention, et les rapports initiaux de la Pologne et de la Turquie, soumis conformément à l'article 8 du Protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, et de la Pologne et du Yémen, soumis conformément à l'article 12 du Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. Le Comité a également adopté le programme de travail provisoire de sa cinquante-troisième session.
2. Le Comité a tenu sa première réunion avec le Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés. Il a également participé à la réunion du groupe restreint à composition non limitée d'États chargés des procédures de communication dans le cadre de la Convention relative aux droits de l'enfant et prendra part à la réunion du groupe de travail à composition non limitée sur cette question qui aura lieu du 14 au 18 décembre 2009.
3. Le Comité consacrera les journées des 8 et 9 octobre 2009 à la commémoration du vingtième anniversaire de la Convention.
4. **M. Krappmann** déclare que de nombreux membres du Comité ont été associés aux préparatifs de la célébration du vingtième anniversaire de la Convention, qui réunira des États parties, des institutions spécialisées, des organisations non gouvernementales (ONG), des militants des droits de l'enfant et des enfants de toutes les régions du monde.
5. Le Groupe des ONG pour la Convention a organisé une réunion avec un groupe important d'enfants. Les participants se sont penchés essentiellement sur le rapport de l'enquête sur le rôle joué par les enfants dans le processus d'établissement des rapports des États parties, et sur ce que les enfants avaient retiré de leur rencontre avec des membres du Comité – de nombreux enfants ayant eu l'occasion de rencontrer des membres du Comité lors des réunions présession. L'écrasante majorité des enfants ont déclaré qu'ils pensaient que leurs opinions avaient été prises en considération mais ont également fait état de difficultés limitant leur participation aux travaux relatifs aux droits de l'enfant. Le Comité a assuré les enfants qu'il appuyait fermement leur rôle dans le suivi de la mise en œuvre de la Convention, et noté que des rapports tels que le rapport susmentionné contribueraient à promouvoir davantage leur rôle.
6. Au cours de la semaine à venir, les membres du Comité prépareront les deux prochaines sessions du Comité en 2010 et participeront à la Conférence pour la dignité, le développement et le dialogue.
7. **La Présidente** déclare close la cinquante-deuxième session du Comité des droits de l'enfant.

La séance est levée à 17 h 40.